

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Compte Administratif clôture la gestion financière de l'année passée, en conformité avec le Compte de Gestion du Comptable Public.

[Rappel de la réglementation \(art. L1612-12 CGCT\) :](#)

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le Comptable Public de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

[Introduction :](#)

La gestion 2018 étant terminée, l'analyse fera apparaître les résultats de l'exécution budgétaire tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ces résultats sont conformes aux engagements de la Municipalité, à savoir une gestion rigoureuse du fonctionnement afin de préserver les capacités d'investissement et maîtriser l'endettement.

I. Le fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis
011	Charges à caractère général	2 190 480,00	2 023 752,82
012	Charges de personnel	4 140 000,00	3 943 568,10
014	Atténuations de produits	2 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	451 100,00	447 847,61
66	Charges financières	405 000,00	403 466,59
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	4 416,73
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 193 580,00	6 823 051,85
68	Dotations provisions semi-budgétaires	34 000,00	34 000,00
023	Virement à la section d'investissement	328 581,00	
042	Opérations d'ordre	827 955,00	824 701,84
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 190 536,00	858 701,84
TOTAL		8 384 116,00	7 681 753,69

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
013	Atténuations de charges	40 000,00	68 620,71
70	Produits des services	467 300,00	504 861,85
72	Travaux en régie	111 800,00	55 277,24
73	Impôts et taxes	4 885 653,00	4 874 353,59
74	Dotations et participations	2 302 408,00	2 438 495,40
75	Autres produits de gestion courante	164 750,00	176 217,44
76	Produits financiers	267 205,00	267 205,18
77	Produits exceptionnels	35 000,00	30 111,71
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 274 116,00	8 415 143,12
78	Reprises provisions semi-budgétaires	100 000,00	101 263,70
775	Cessions		2 378,80
042	Opérations d'ordre	10 000,00	11 051,01
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		110 000,00	114 693,51
TOTAL		8 384 116,00	8 529 836,63

Résultat comptable	848 082,94
---------------------------	-------------------

Autofinancement brut	1 592 091,27
-----------------------------	---------------------

NB : La répartition ici présentée diffère de celle de la maquette officielle car pour calculer l'autofinancement brut conformément aux modalités définies par les services de l'Etat, il convient de retraiter certaines rubriques : les travaux en régie sont intégrés dans les recettes réelles, les reprises sur provisions semi-budgétaires et les cessions sont basculées dans les recettes d'ordre. Cette présentation permet ainsi une meilleure lisibilité des ratios calculés.

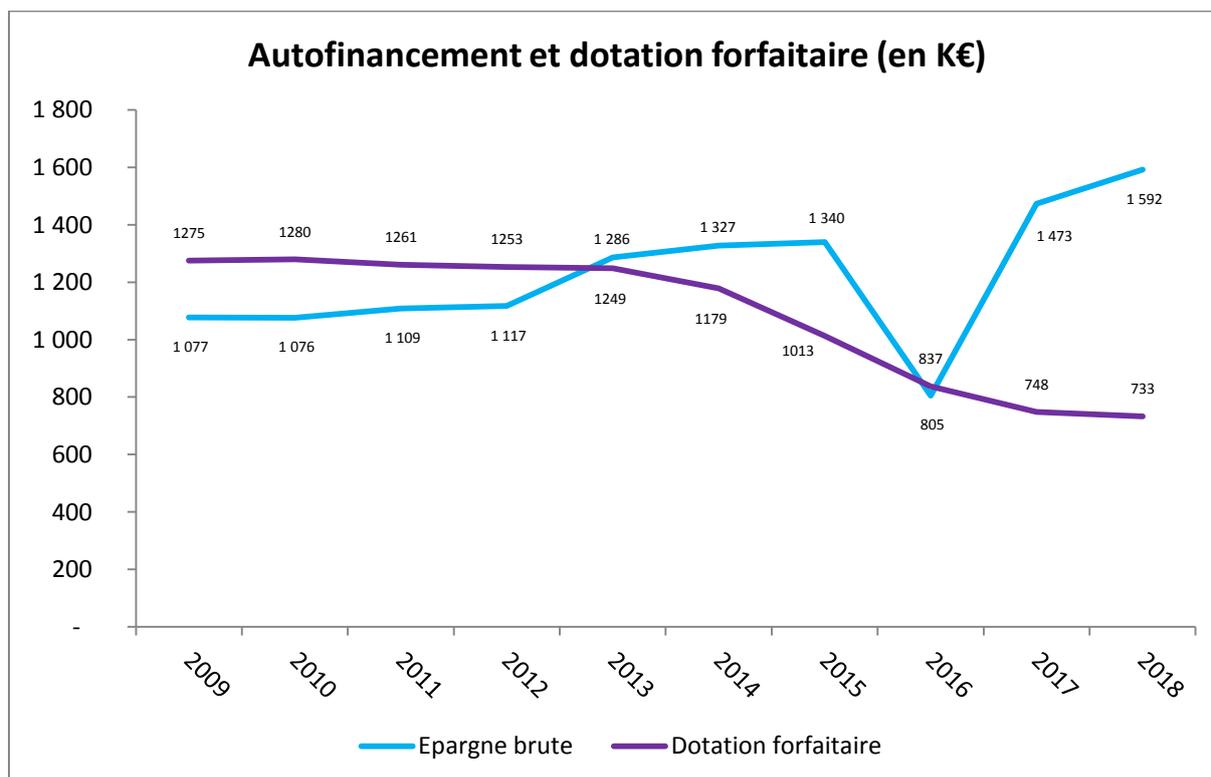
La capacité d'autofinancement brute (CAF) ou épargne brute est le ratio principal utilisé afin de mesurer les ressources dégagées pour financer le budget d'investissement. C'est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles. En 2018 cette épargne brute atteint 1 592 073 €. Ce ratio traduit en chiffre la santé financière de la collectivité.

Le résultat comptable de fonctionnement, quant à lui, est la différence entre le total des recettes et des dépenses de fonctionnement. Pour 2018, il se monte à 848 083 €.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'autofinancement brut de 2013 à 2018. En comparaison nous avons intégré l'évolution de la dotation forfaitaire de fonctionnement (*)

(*) La dotation forfaitaire est une des 3 composantes de la dotation globale de fonctionnement, les 2 autres étant la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation.

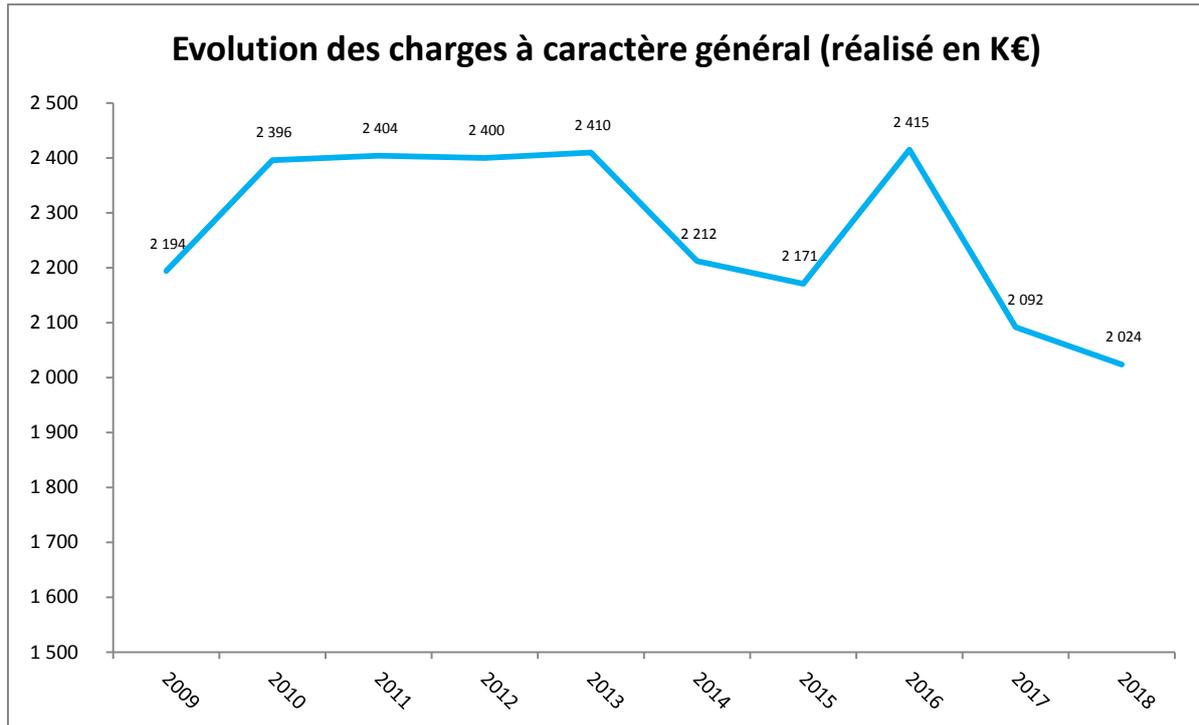
Celle-ci a baissé de 516 000 € depuis 2013 et malgré cela nous avons réussi à maintenir le cap fixé en augmentant à nouveau l'autofinancement dégagé en comparaison des années précédentes.



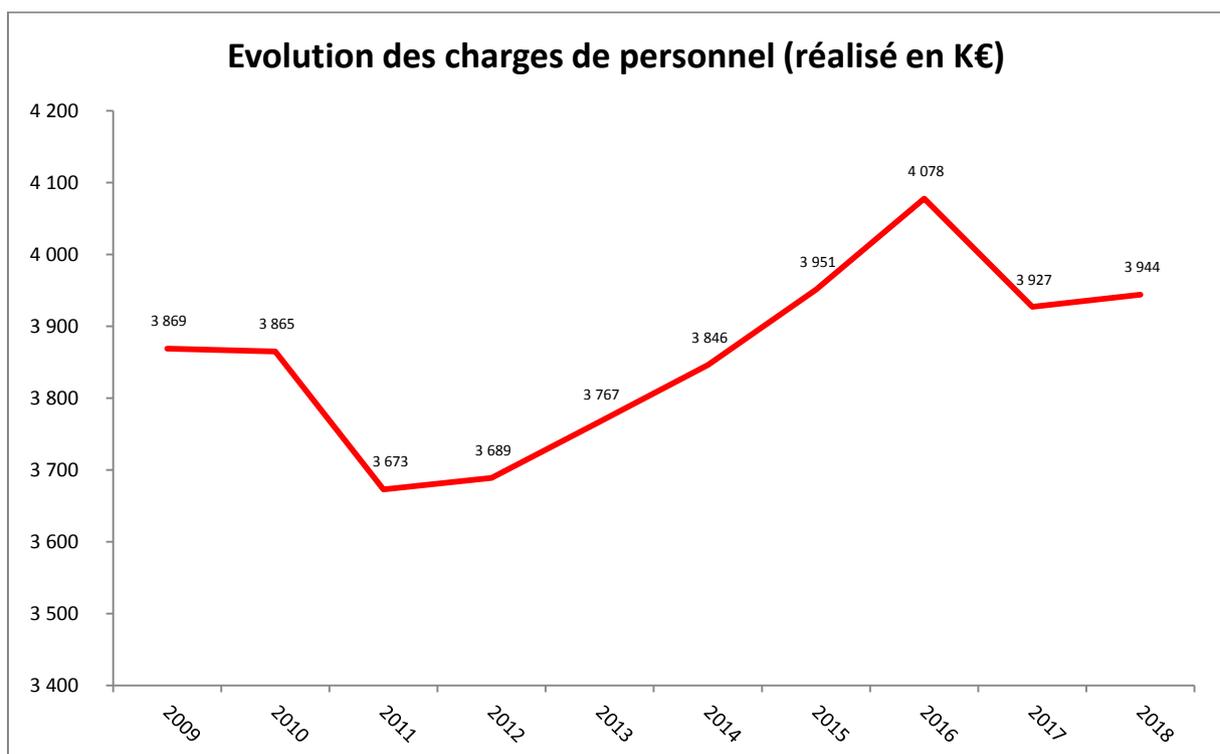
Par chapitre les principales explications de ce bon résultat sont les suivantes :

Sur les charges à caractère général, nous continuons à maîtriser nos coûts d'énergie (gaz, électricité et fioul, - 100 000 € depuis 2013), ainsi que les dépenses liées aux fournitures et aux prestations (- 290 000 € depuis 2013). La fermeture du Musée Lansyer pour travaux a aussi permis d'accentuer les économies. Cet effort de gestion impliquant l'ensemble des services a permis de réaliser au total près de 400 000 € d'économies, soit une baisse de 16% depuis l'année 2013. Au total, sur ce chapitre nous avons réalisé 2 023 000 € alors que nous avons prévu 2 190 000 € de crédits soit 167 000 € d'économies.

En comparaison du réalisé de l'année 2017, nous avons réussi à baisser ce chapitre de 68 000 €, soit 3% de diminution.



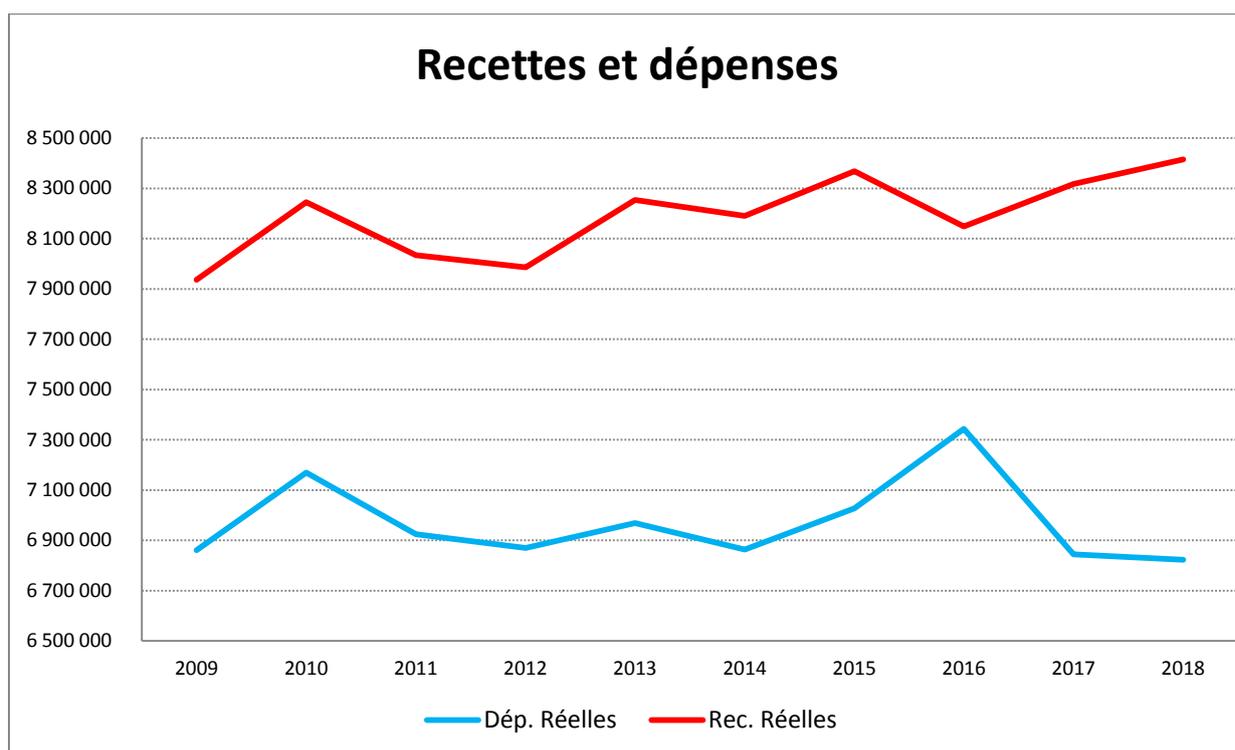
Sur le chapitre des charges de personnel, le décalage de la mise en œuvre du RIFSEEP, le gel en 2018 de la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations), ainsi que le décalage de certains recrutements ont pu permettre de contenir les dépenses sur ce poste. De pair avec un suivi rigoureux, cela a généré un gain de 196 500 € par rapport à ce que nous avons prévu. Le graphique ci-dessous montre l'évolution maîtrisée des charges de personnel.



Pour ce qui concerne les recettes, 2 points sont à noter :

- Produits des services : le centre de loisirs a généré un surplus de recettes en comparaison du prévisionnel (+ 35 000 €), en effet nous avons constaté une fréquentation en hausse avec des quotients familiaux (base de calcul des tarifs) plus élevés. Pour les activités supervisées par le service Patrimoine, les recettes sont aussi supérieures aux prévisions (+ 9 600 €).
- Dotations et participations : les financements sur les contrats aidés et les activités du centre de loisirs (prestation de service CAF) sont en hausse. Ceci est lié à la hausse de fréquentation les mercredis (arrêt des TAPS et retour à la semaine de 4 jours). Il faut aussi mentionner le surplus de dotations liées à « l'effet fusion » déjà expliqué lors du Conseil Municipal du 5 octobre 2018, la mise en place de la participation des établissements scolaires privés pour l'utilisation des équipements sportifs. Au total cela représente 136 000 € de plus par rapport au prévisionnel.

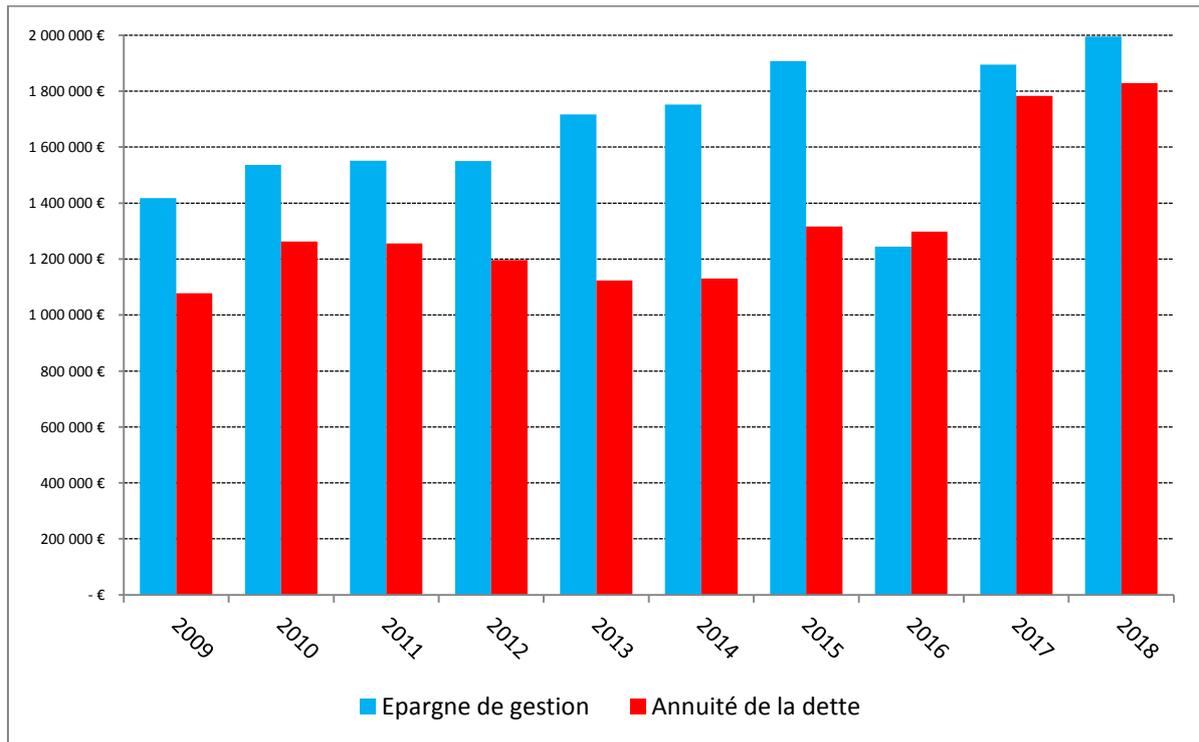
Sur le graphique ci-dessous, nous voyons que la Ville a réussi à contrecarrer « l'effet ciseau » (baisse des recettes et augmentation des dépenses conjuguées). Les dépenses incluent les intérêts des emprunts, les recettes sont hors produit des cessions.



II. L'endettement

L'endettement est maîtrisé, nous dégageons à nouveau suffisamment de ressources pour couvrir notre annuité de la dette. Les frais financiers (intérêts des emprunts et lignes de trésorerie) sont également en baisse constante.

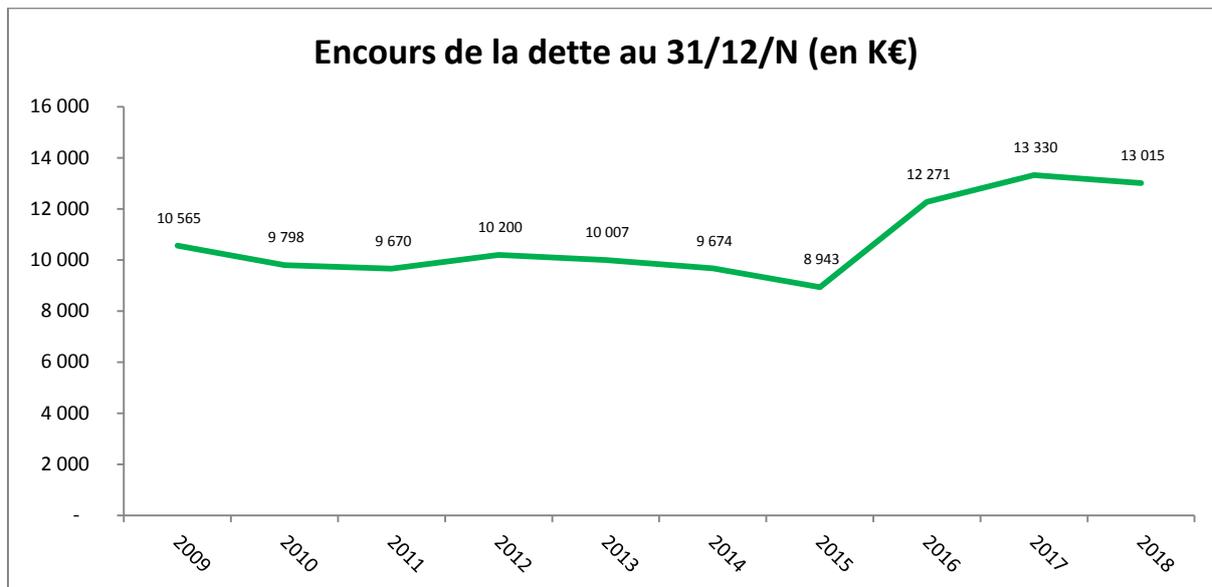
L'épargne de gestion, calculée comme la différence entre recettes et dépenses réelles hors annuité de la dette, doit permettre de couvrir celle-ci. Le surplus constitue alors l'épargne nette destinée à autofinancer les opérations d'investissement. En 2016, l'épargne nette était négative mais depuis 2017 c'est à nouveau une dynamique positive qui s'est enclenchée.



Le portefeuille d'emprunts de la collectivité est constitué à 100% de produits à taux fixe ou taux variable simple ne présentant donc aucun risque particulier. Ils sont répartis entre les différents acteurs du marché (Crédit Agricole et ses filiales, Caisse d'Épargne, Caisse des Dépôts notamment)

Quant à l'encours de dette (capital restant dû au 31 décembre), là aussi la décade s'est amorcée afin d'engager le désendettement progressif de la Ville sans obérer le nécessaire recours à l'emprunt pour financer une partie des opérations d'investissement.

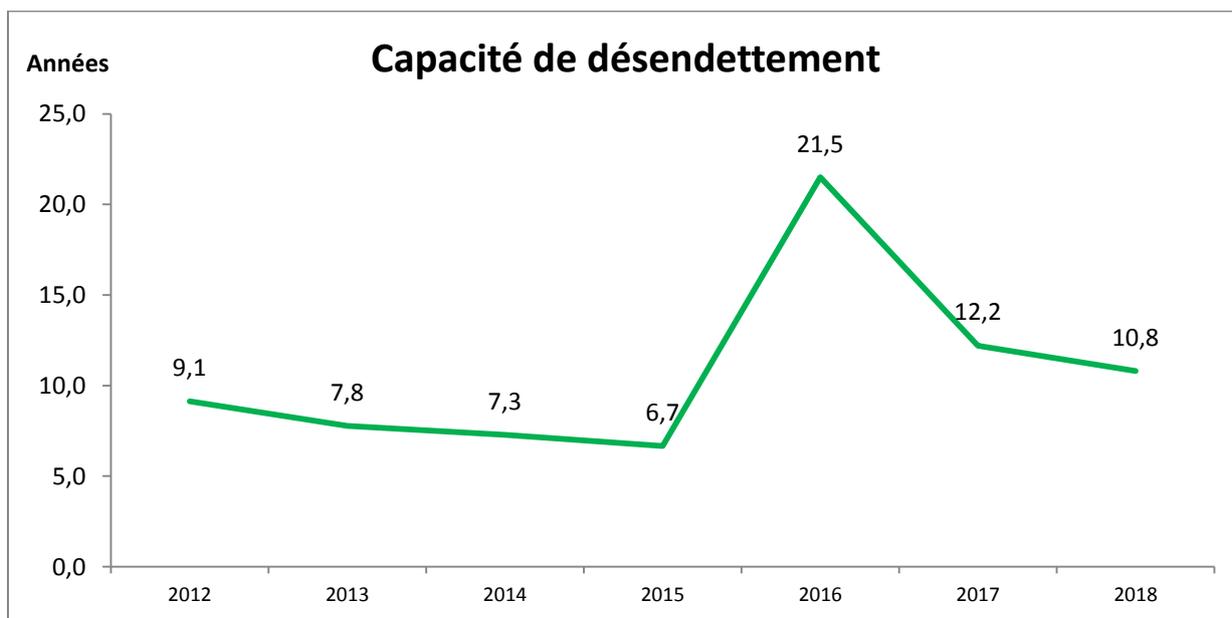
Il convient à nouveau de rappeler qu'une partie de l'encours de dette est neutralisé par une subvention venant en déduction. Il est donc plus juste de présenter l'évolution de l'encours retraité.



Au-delà de la seule présentation de l'encours de dette, qui est assez réductrice, il est intéressant de rapprocher celui-ci de l'autofinancement brut. Nous pouvons alors calculer la capacité de désendettement qui permet de voir si la collectivité dispose de ressources suffisantes pour absorber son endettement.

Le ratio du rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute donne le nombre d'années nécessaire pour rembourser l'encours de dette si on y consacrait la totalité de l'autofinancement.

Pour l'année 2018, cette capacité de désendettement est de 10 ans et 9 mois. Pour les communes il est retenu généralement la valeur plafond de 12 ans.



L'année 2018 confirme le retour à une tendance positive avec une épargne brute à nouveau en croissance qui couvre le remboursement des emprunts, un désendettement qui s'amorce tout en autorisant de continuer à investir à des niveaux importants comme nous allons le voir ci-après.

III. L'investissement

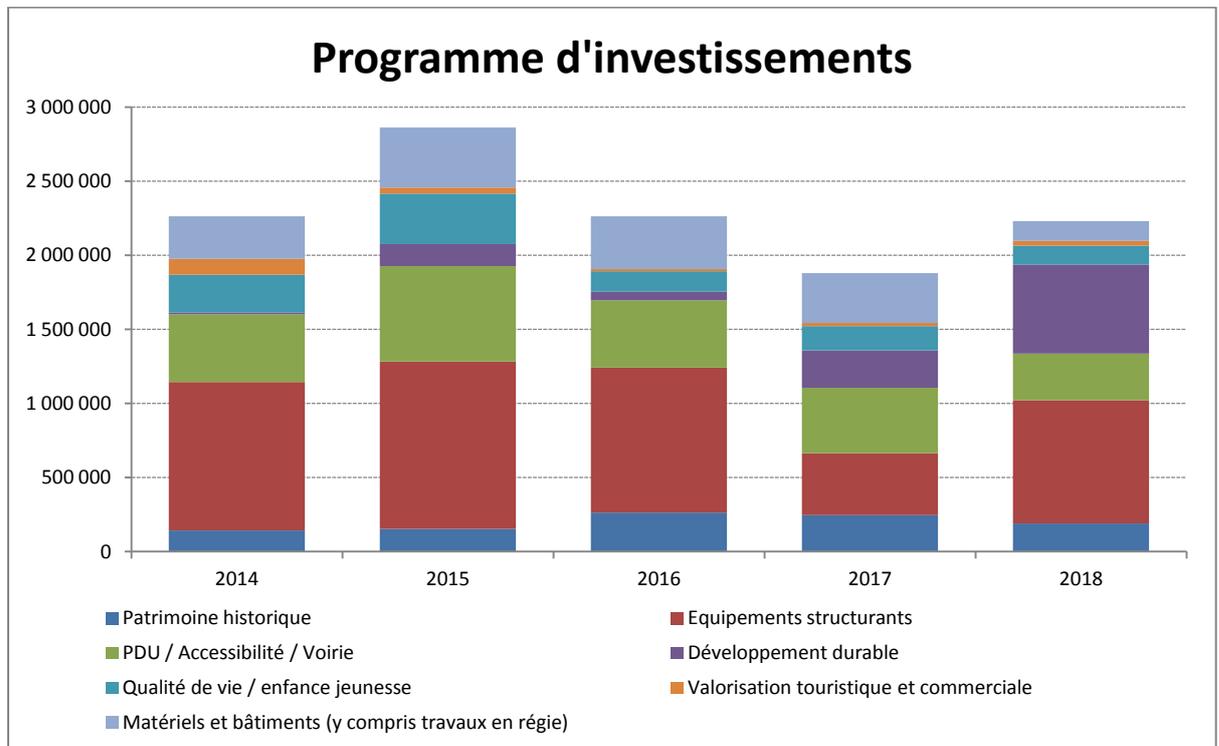
Synthèse du compte administratif en investissement :

DEPENSES	RECETTES
Opérations d'équipement, travaux pour compte de tiers, travaux en régie	Subventions, participations, FCTVA et taxe d'aménagement
2 230 778,99 €	1 226 734,82 €
Tirages et remboursements temporaires sur emprunts revolving	Tirages et remboursements temporaires sur emprunts revolving
300 000,00 €	300 000,00 €
Remboursement du capital des emprunts	Recours à l'emprunt
1 424 934,26 €	690 000,00 €
Opérations d'ordre	Opérations d'ordre
48 969,15 €	862 619,98 €
	Affectation résultat de fonctionnement 2017
	780 887,11 €
4 004 682,40 €	3 860 241,91 €

La Ville de Loches maintient un haut niveau d'investissement. Pour l'année 2018, cela représente une dépense d'équipement brut d'un peu plus de **315 € par habitant** soit autant qu'une ville comme Amboise. Cela s'explique par le rôle de pôle de centralité de la Ville de Loches, ainsi que par sa richesse patrimoniale qui génère des dépenses importantes de restauration et d'entretien.

Dans le détail cet effort d'investissement se traduit de la façon suivante :

- ⇒ Patrimoine historique : travaux Collégiale Saint Ours, participation aux travaux sur les Remparts dans le cadre de la convention tripartite, travaux zones sous cavées. **Total : 191 000 €**
- ⇒ Equipements structurants : poursuite des travaux de réhabilitation de la maison des associations. **Total : 832 000 €**
- ⇒ PDU / Voirie : dernière tranche sur la zone Quintefol, programme annuel de voirie. **Total : 314 100 €**
- ⇒ Développement durable : éclairage public, démarrage des travaux sur les huisseries de la Maison-Musée Lansyer, chaudière école Mariaude, travaux d'isolation école Lamblardie. **Total : 600 500 €**
- ⇒ Poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme. **Total : 70 700 €**
- ⇒ Qualité de vie / enfance jeunesse / sécurité / élégance urbaine. **Total : 56 600 €**
- ⇒ Valorisation touristique et commerciale, mise en valeur du Fonds Lansyer. **Total : 32 000 €**
- ⇒ Matériel et bâtiments (y compris travaux en régie) : **132 600 €**



Hors emprunt, ces travaux ont été financés à hauteur de 1 457 300 € par :

- ⇒ L'épargne nette : **167 140 €**
- ⇒ Les provisions (dotation moins reprise) : **63 394 €**
- ⇒ La compensation de la TVA (FCTVA) : **270 400 €**
- ⇒ Taxe d'aménagement : **83 200 €**
- ⇒ Les subventions publiques et privées : **873 200 €**

